



SWKI
SICC
SITC

Schweizerischer Verein von Gebäudetechnik-Ingenieuren
Société suisse des ingénieurs en technique du bâtiment
Società svizzera degli ingegneri nella tecnica impiantistica

Affiliated with SIA, ASHRAE and REHVA

Exigences imposées pour le certificat de la formation à l'hygiène A

- Ingénieur CVC HES ou similaire (HTL, bachelor, EPF, etc.)
- Ingénieur «E/M/S» (HTL, bachelor, EPF, etc.) avec expérience en ventilation (planification / installation / service / entretien)
- Technicien climatisation / ventilation TS/ES
- Technicien «E/H/S» TS / ES avec expérience en ventilation (planification / installation / service / entretien)
- Expert EPS (examen professionnel supérieur) chauffage / sanitaire / électricité / concierge avec expérience en ventilation (planification / installation / service / entretien)
- Spécialiste de la maintenance (examen professionnel) avec expérience en ventilation (planification / installation / service / entretien)
- Spécialiste en aération douce avec certificat fédéral de capacité

Non-accréditées : Personnes avec formation commerciale qui travaillent au département FM/Service

Exigences imposées pour le certificat de la formation à l'hygiène B

- Constructeur d'installations de ventilations
- Monteur de service CVC
- Monteur chauffage / sanitaire / électricien avec expérience en ventilation (installation / service / entretien)
- Ramoneur avec formation en nettoyage d'aération
- Formation professionnelle manuelle avec expérience en ventilation (installation / service / entretien)
- Planificateur en technique du bâtiment ventilation
- Planificateur en technique du bâtiment chauffage / sanitaire / électricité / froid avec expérience en ventilation (installation / service / entretien)

Non-accréditées : Personnes avec formation commerciale qui travaillent au département FM/Service